

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

SÉANCE DU 6 MARS 2023 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 2 mars 2023.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Procurations :

Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY

Nicolas CHRISTEN donne procuration à Gaston LATSCHA

Secrétaire de séance : Mireille JOSEPH

Ordre du jour :

2023-15 Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2023

2023-16 Création de 2 emplois permanents

2023-17 Création de 2 postes de médecins généralistes

2023-18 Mise à jour du tableau des effectifs

2023-19 Transfert de l'actif du budget général vers le budget annexe du Centre de Santé Communal

2023-20 Mécénat



Décisions prises en application de la délégation du conseil municipal au Maire

Informations et questions diverses

2023-15 Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adopter le Compte-Rendu de la réunion du conseil municipal du 23 janvier dernier.

2023-16 Création de 2 emplois permanents

Monsieur le maire expose :

L'intégration du personnel de l'Envolée formant aujourd'hui le Service Culturel de la commune ou encore celui de l'École de Musique, mais aussi, la création d'un service de Police Municipale et dernièrement l'ouverture du Centre de Santé Communal ont généré une charge de travail supplémentaire du service administratif. Le constat est que le fonctionnement actuel du service n'est plus adapté à la charge croissante des tâches qui lui incombent.

Parallèlement, l'amélioration de la qualité de vie à Hésingue reste une des priorités de la commune. De nombreux aménagement sont en projets et demandent un suivi, notamment en matière de marchés publics.

Une réflexion menée conjointement avec monsieur le secrétaire général de mairie a conduit à la conclusion du nécessaire renforcement de l'équipe administrative. L'absence prolongée pour cause de maladie de monsieur le secrétaire général de mairie ne fait que renforcer l'idée de création de postes supplémentaires au sein du service administratif.

Mme Chantal SENFT demande qui assumait ces tâches auparavant. Monsieur le maire lui répond que suite aux réflexions lancées des ajustements sont à faire.

Mme Jocelyne SCHIRCH aimerait savoir si ces postes ne pourraient être pourvus par des agents déjà présents ? Monsieur le maire lui répond que non considérant le sous-effectif du service administratif.

Monsieur Cédric SCHWIRLEY se pose la question quant à l'espace encore disponible en mairie permettant l'accueil de nouveaux agents. Monsieur le maire lui répond que deux bureaux situés au second étage de la mairie pourront accueillir ces nouveaux agents.



Délibération

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la collectivité, des nombreux projets d'aménagements communaux et de l'augmentation prévisible du nombre d'habitants, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Considérant la nécessité de seconder Monsieur le Secrétaire Général de Mairie, dans ses fonctions de direction, de coordination et d'animation des services municipaux, notamment en matière de finances, urbanisme, acquisitions foncières, ressources humaines.

Considérant la nécessité de seconder Monsieur le Directeur des Services Techniques dans ses fonctions et attributions notamment en matière de gestion des marchés publics, de gestion des dossiers de subventions (de l'État, de la Région et du Département, des établissements publics de coopération intercommunale, de l'ARS ou tout autre organisme), d'assurances (contrats et suivi sinistres).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

. la création d'un emploi permanent relevant du grade d'attaché territorial ou d'attaché territorial principal à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35èmes) pour remplir les fonctions de secrétaire général de mairie adjoint, à compter du 1^{er} avril 2023.

. la création d'un emploi permanent relevant du grade de rédacteur territorial, de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35èmes), pour remplir les fonctions de gestionnaire de marchés publics, subventions et assurances, à compter du 1^{er} avril 2023.

Ces postes devront être pourvu par un fonctionnaire.

Cependant, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2^o du Code Général de la Fonction Publique, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de créer un emploi permanent relevant du grade d'attaché territorial ou d'attaché territorial principal à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35èmes) pour remplir les fonctions de secrétaire de mairie adjoint, à compter du 1^{er} avril 2023.

Décide de créer un emploi permanent relevant du grade de rédacteur territorial, de rédacteur principal de 2^{ème} classe ou de rédacteur principal de 1^{ère} classe à raison



d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35èmes) pour remplir les fonctions de gestionnaire de marchés publics, subventions et assurances, à compter du 1^{er} avril 2023.

Dit que les agents nouvellement recrutés bénéficieront des dispositions du régime indemnitaire de la collectivité.

Autorise Monsieur le Maire :

- à procéder au recrutement de fonctionnaires sur ces emplois permanents et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- à procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- à recruter sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 6 ans.

Décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2023.

2023-17 Création de deux postes de médecins généralistes

Monsieur le maire expose :

Le Centre de Santé Communal (CSC) accueille des patients depuis le 9 janvier dernier.

Aujourd'hui le CSC a trouvé son rythme de croisière, avec toutefois une petite interruption d'une semaine courant février, le médecin généraliste s'étant absenté dans le cadre d'une mission humanitaire en Turquie.

Le médecin endocrinologue consulte deux jours par semaine au CSC.

Deux médecins généralistes vont renforcer l'effectif du CSC à compter du 1^{er} avril 2023 ; un des postes sera occupé par une femme à 60 % et le second par un homme à 50 %. Ce dernier est un médecin généraliste retraité de 62 ans ; il a signé son contrat de travail la semaine passée.

Une assistante médicale vient d'être recrutée et prendra également ses fonctions le 1^{er} avril prochain.

Compte tenu de ce qui précède, de nouveaux patients pourront être accueillis ; la plage d'ouverture des médecins généralistes étendue sur 5 jours ½.



Les médecins embauchés par la commune peuvent se consacrer pleinement à leurs patients car déchargés des tâches administratives par la secrétaire médicale et secondés par une assistante médicale. Une infirmière en télémédecine ou IPA ainsi qu'une infirmière AZALÉE devraient prochainement compléter l'effectif

Mme Chantal SENFT demande comment sont définis les salaires des médecins ? Monsieur le maire lui répond que des grilles indiciaires sont utilisées pour le calcul de la rémunération de chaque agent dans les établissements publics. À chaque grade est associée une grille indiciaire qui servira à la rémunération de l'agent et à son évolution de carrière. A ceci s'ajoute que ces médecins ont été embauchés par la commune aux 35h ou TNC, qu'ils bénéficient de congés payés, des avantages sociaux (tickets resto, chèques vacances), de la participation de la commune à la complémentaire ainsi que du 13^{ème} mois comme tout autre agent.

Mme Chantal SENFT demande si un quota de patient est imposé au quotidien à chaque médecin ; les consultations génèrent-elles une rentrée d'argent au profit de la commune. Monsieur le maire lui répond que bien évidemment tout comme auprès des médecins libéraux, le patient paye sa consultation, montant dont la commune est bénéficiaire. Les tranches horaires de consultations courent sur 20 mn par patient, 30 mn pour une première consultation.

M. Denis ARNOUX demande si au niveau du CSC ou de la mairie il y a eu des retours de certains patients. Monsieur le maire lui répond qu'il n'a connaissance que de la pleine satisfaction des patients.

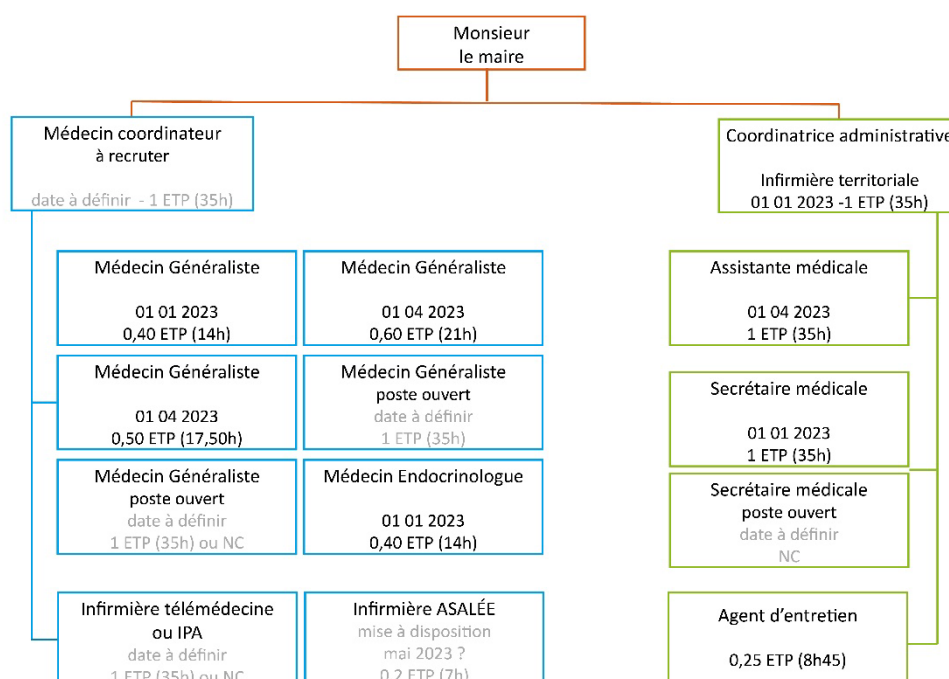
A monsieur le maire d'enchaîner : la création de postes supplémentaires ne peut être que bénéfique pour la commune : plus il y aura de médecins, plus l'investissement communal s'amortira.

L'organigramme du CSC est présenté au conseil municipal :



Organigramme du Centre de Santé Communal

mars 2023



Délibération

Les 4 postes de médecins créés pour le Centre de Santé Communal sont actuellement occupés par des médecins sous contrats à temps partiel. Ces 4 médecins totalisent aujourd'hui 1,9 ETP, équivalent temps plein.

Afin de répondre aux besoins de la population locale, monsieur le maire propose la création de deux emplois permanents supplémentaires de médecins généralistes relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emploi de médecin territorial hors classe, médecin territorial de 2^{ème} classe ou médecin territorial de 1^{ère} classe, à temps complet ou non complet, à compter du 1^{er} avril 2023.

Conformément à l'article L. 332-8 1^o du Code Général de la Fonction Publique, un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Considérant qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire puisque ces fonctions ne relèvent pas d'un cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, il est proposé au conseil municipal l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années.

À l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- la création de 2 emplois permanents de médecins généralistes relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emploi médecin territorial hors classe, médecin territorial de 2^{ème} classe ou médecin territorial de 1^{ère} classe à temps complet ou non complet à compter du 1^{er} avril 2023.
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur ces emplois permanents, ce pour une durée déterminée de six ans, les candidats devant être titulaire du diplôme d'État de docteur en médecine.
- De charger Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- D'inscrire la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget de la collectivité.



2023-18 Mise à jour du tableau des effectifs

Les créations de postes entraînent de facto une modification du tableau des effectifs.

Afin de garantir une lisibilité et une transparence optimales tant pour les élus que les services, le tableau des effectifs est ainsi modifié et adapté après chaque création de poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs suivant :

Service administratif

Métiers	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Secrétaire général	Attaché principal Attaché territorial	35 heures	1
Secrétaire général adjoint	Attaché principal Attaché territorial	35 heures	1
Gestionnaire de marchés publics, subventions et assurances	Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe Rédacteur principal 2 ^{ème} Classe Rédacteur territorial	35 heures	1
Responsable des affaires générales et communication	Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe Rédacteur principal 2 ^{ème} Classe Rédacteur territorial Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint administratif territorial	35 heures	1
Coordonnatrice budgétaire et comptable Gestionnaire RH	Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe Rédacteur principal 2 ^{ème} Classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif	35 heures	1
Chargée d'accueil spécialisé(e) « urbanisme »	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint administratif	35 heures	1
Chargée d'accueil spécialisé(e) « état civil »	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint administratif	35 heures	1



Service police municipale

Métiers	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois
Responsable du service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} Classe Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} Classe Chef de service de police municipale	35 heures	1
Policiers (ères) municipaux	Brigadier-chef principal de police municipale Gardien-brigadier de police municipale	35 heures	2

Écoles

Métiers	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Agents d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} Classe Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint territorial d'animation Agent territorial spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles Agent territorial spécialisé principal de 2 ^{ème} Classe des écoles maternelle	27 heures	4
Assistant (e) de gestion administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint administratif	25,29 heures	1

Service technique

Métiers	Grades	Durée hebdo. de service	Nombres d'emplois
Responsable des services techniques	Ingénieur territorial principal Ingénieur territorial Technicien territorial principal de 1 ^{ère} Classe Technicien territorial principal de 2 ^{ème} Classe Technicien territorial	35 heures	1
Chargé de maintenance du patrimoine bâti	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} Classe Technicien territorial principal de 2 ^{ème} Classe Technicien territorial Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint technique territorial	35 heures	2



Responsable atelier	Technicien territorial principal de 1ère Classe Technicien territorial principal de 2ème Classe Technicien territorial Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35 heures	1
Agents des interventions techniques polyvalents en milieu rural	Adjoint technique territorial principal de 1ère Classe Adjoint technique territorial principal de 2ème Classe Adjoint technique territorial	35 heures	4
Ouvrier de maintenance des bâtiments	Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1ère Classe Adjoint technique territorial principal de 2ème Classe Adjoint technique territorial	35 heures	2
Jardiniers	Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1ère Classe Adjoint technique territorial principal de 2ème Classe Adjoint technique territorial	35 heures	3
Responsable de travaux espaces verts	Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial	35 heures	1
Agents d'entretien	Adjoint technique territorial principal de 1ère Classe Adjoint technique territorial principal de 2ème Classe Adjoint technique territorial	35 heures	2

Service culturel et sportif

Métiers	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Directeur (trice) culturel	Attaché territorial Attaché principal Rédacteur principal 1ère Classe Rédacteur principal 2ème Classe Rédacteur territorial	35 heures	1
Chargé (e) d'accueil	Adjoint administratif principal de 1ère Classe Adjoint administratif principal de 2ème Classe Adjoint administratif	35 heures	1
Chargé (e) de communication	Rédacteur principal 1ère Classe Rédacteur principal 2ème Classe Rédacteur	35 heures	1



Chargé(e) de communication digitale et médias sociaux	Attaché principal Attaché territorial	35 heures	1
Assistant (e) de gestion administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Classe Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint administratif	35 heures	1
Régisseur(euse) de spectacle et d'évènementiel	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} Classe Technicien territorial principal de 2 ^{ème} Classe Technicien territorial	35 heures	1
Technicien (ne) du spectacle et de l'évènementiel	Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} Classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint technique territorial	35 heures	1
Éducateur (trice) territorial des activités physiques et sportives	Éducateur territorial APS principal de 1 ^{ère} Classe Éducateur territorial APS principal de 2 ^{ème} Classe Éducateur territorial des activités physiques et sportives	35 heures	1
Responsable technique des activités en extérieur	Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial	35 heures	1
Gardien (ne)	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} Classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint technique territorial	35 heures	1
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} Classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} Classe Adjoint technique territorial	35 heures	1

École de musique

Métiers	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Directeur (trice) de l'école	Attaché territorial Attaché principal	35 heures	1
Professeur de musique spécialité flûte	Assistant d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	8h 30	1
Professeur de musique spécialité clarinette et éveil musical	Assistant d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	13 heures	1
Professeur de musique spécialité saxophone	Assistant d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	11h 15	1
Professeur de musique spécialité euphonium-trompette	Assistant d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	8h 25	1



	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		
Professeur de musique spécialité trompette	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4h 30	1
Professeur de musique spécialité cor	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3h 30	1
Professeur de musique spécialité trombone	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4h 75	1
Professeur de musique spécialité percussions individuel et collectif, formation musicale	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	18h 75	1
Professeur de musique spécialité piano	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	16h 75	1

Centre médical

Métiers	Grades	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Médecin généraliste contractuel	Médecin territorial de 2 ^{ème} classe Médecin territorial de 1 ^{ère} classe Médecin territorial hors classe	14 heures	1
Médecin généraliste contractuel	Médecin territorial de 2 ^{ème} classe Médecin territorial de 1 ^{ère} classe Médecin territorial hors classe	21 heures	1
Médecin généraliste contractuel	Médecin territorial de 2 ^{ème} classe Médecin territorial de 1 ^{ère} classe Médecin territorial hors classe	17h 30	1
Médecin généraliste contractuel	Médecin territorial de 2 ^{ème} classe Médecin territorial de 1 ^{ère} classe Médecin territorial hors classe	35 h ou TNC	1
Médecin généraliste contractuel	Médecin territorial de 2 ^{ème} classe Médecin territorial de 1 ^{ère} classe Médecin territorial hors classe	35 heures	1



Médecin spécialiste endocrinologue contractuel	Médecin territorial de 2 ^{ème} classe Médecin territorial de 1 ^{ère} classe Médecin territorial hors classe	14 heures	1
Coordinateur (trice) administratif/ve	Infirmiers territoriaux en soins généraux Infirmiers territoriaux en soins généraux hors classe	35 heures	3
Assistant(e) médicale	Aide-soignant territorial de classe normale Aide-soignant territorial de classe supérieure	35 heures	1
Secrétaire médicale	Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe Rédacteur principal 2 ^{ème} Classe Rédacteur	35 heures	1
Secrétaire médicale	Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe Rédacteur principal 2 ^{ème} Classe Rédacteur	TNC	1

2023-19 Transfert de l'actif du budget général vers le budget annexe du Centre de Santé Communal

Des dépenses d'investissement ont été réalisées sur le budget général en faveur du centre de santé, afin de permettre le démarrage de celui-ci.

Le principe de sincérité budgétaire consiste à affecter chaque dépense au service concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de la mise en affectation des biens suivants du budget général vers le budget annexe correspondant.

Article	Date	Tiers	Objet	Total TTC	n° inventaire
2051	02/03/2023	cosoluce	Mise en place circuit validation	120,00	2023.2051.7
21351	20/02/2023	Comab	Installation réseau informatique et téléphonique	3 666,00	2023.2135.1
21838	20/01/2023	Agence Crédit Mutuel de Hésingue	Achat du matériel informatique centre de sante	7 158,82	2022.2183.11
21848	03/02/2023	Ugap	Achat de bureau Centre de Santé	287,20	2022.2184.12



21848	13/02/2023	Groupe Loos	Achats de fauteuils Centre de Santé	2 640,96	2023.2184.2
21848	13/02/2023	Ugap	Achat de 2 armoires pour Centre de Santé	643,80	2023.2184.1
2188	20/02/2023	But	Achat d'un micro-onde + cafetière + bouilloire CSC	534,97	2023.2188.10

2023-20 Mécénat

Une partie du financement de l'association « L'Envolée » provenait du mécénat apporté par différentes entreprises locales.

Lors des réflexions relatives à l'internalisation, la commune s'était fait confirmer la possibilité du maintien de ces mécénats dans le cadre de la reprise en régie.

Une délibération doit cependant être prise pour permettre au Maire de signer chaque convention de mécénat, les entreprises pouvant alors bénéficier des avantages fiscaux qui en découlent.

Dans sa séance du 23 janvier 2023, le conseil municipal autorisait monsieur le Maire à signer une convention avec l'entreprise Cryostar pour un mécénat d'un montant de 35 000 €.

Il se trouve que ce chiffre a été mal retranscrit, le montant du mécénat de l'entreprise Cryostar s'élevant à la somme de 50 000 €. Une nouvelle délibération du conseil municipal est par conséquent nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention permettant le versement du mécénat de l'entreprise Cryostar pour un montant de 50 000 €.

Décisions prises en application de la délégation du conseil municipal au Maire

./.

Informations diverses

Enquête publique 5A3F

Monsieur le maire expose :

Une enquête publique est en cours. Elle porte sur le projet d'aménagement pour l'amélioration des accès autoroutiers, dans l'agglomération des trois frontières, dit projet 5A3F.

Pour s'être entretenu avec monsieur le commissaire enquêteur, le maire rapporte que cette enquête publique remporte peu d'intérêt du côté hésinguois. Il en est tout autre du côté de Saint-Louis. S'agissant d'un projet de grande importance, attendu depuis un certain temps, monsieur le maire a rédigé une note qu'il présente aux conseillers municipaux, insérée dans le registre d'enquête publique :



Le projet 5A3F est un projet de très grande importance pour le secteur Sud de Saint-Louis Agglomération, notamment les communes se situant au Sud de l'Euroairport.

Sa réalisation est attendue pour des raisons de sécurité en premier lieu, au vu du nombre d'accidents déjà arrivés au niveau de l'échangeur autoroutier. Le fait de réaliser des shunts, des boucles d'accès et d'éviter au maximum le croisement des véhicules devrait largement résoudre cette situation très accidentogène.

La mise en place de feux intelligents devrait être efficace et tenir compte des flux bien différents du matin et du soir.

Le projet est très important également côté cheminement doux et notamment la réalisation de pistes cyclables. Celle qui reliera Hésingue à la gare de Saint-Louis, en empruntant avec des passerelles l'autoroute et la route douanière sera essentielle puisqu'elle reprend les pistes cyclables existantes venant de Blotzheim, Buschwiller et Hégenheim ; elle permettra d'aller en site sécurisé à la gare plurimodale de Saint-Louis.

L'importance du projet se retrouve également côté fluidité du trafic, en évitant ces bouchons il y aura moins de pollution atmosphérique, moins d'énerverment.

Je souligne également l'avantage économique de ce projet pour notre secteur. Les conditions de circulation d'aujourd'hui, avec les bouchons réguliers font que des investisseurs mais également des personnes recherchant un emploi évitent notre secteur pour ces raisons.

L'aménagement contribuera également et fortement à l'attractivité de notre secteur.

Mme Nathalie REIBEL se dit surprise par la catégorisation de certains itinéraires et se demande si on ne peut faire mieux ? Monsieur le maire lui répond que le projet est le résultat d'études très larges. L'Agglomération a créé un groupe de travail qui s'est lancé dans une réflexion importante notamment concernant les entrées et sorties de Hésingue, mais également sur le flux venant de Blotzheim et plus globalement autour de la RD105.

Mme REIBEL considère le déploiement de moyens de déplacement doux comme décision stratégique.

M. Denis ARNOUX, concernant le giratoire à feux se demande si une période d'observation était envisagée.

Monsieur le maire lui répond que les aménagements prévus devront absorber le trafic routier et assurer le bon fonctionnement des carrefours. Le Département a constaté et démontré au moyen de simulations, un flux très irrégulier matin et soir. L'installation de feux intelligents répondrait au mieux aux exigences.

Reversement par l'État de la taxe de compensation EuroAirport

Les entreprises suisses basées à l'EuroAirport en territoire français n'avaient plus, à



payer de taxes économiques françaises. En retour, l'État français versait une compensation à l'agglomération SLA. Or, en 2020 et en 2021, l'EuroAirport n'a pas réalisé de bénéfices (sur lesquels se base cette taxe), la crise sanitaire étant passée par là. M. Denis ARNOUX se demande si la compensation de la dotation de l'EuroAirport a été versée par l'État à SLA. La réponse est non. On peut toutefois se poser la question pourquoi le résultat négatif de 2020 de l'EuroAirport devrait s'étaler sur les années suivantes. N'oublierait-on pas les résultats positifs des années précédentes, 2019 notamment, avec un chiffre d'affaires de 20 M d'euros ?

Gens du voyage

Depuis plusieurs mois les gens du voyage (GDV), français ou étrangers, s'installent sauvagement à Héringue et ses environs, laissant derrière eux un champs de désolation pour les élus.

Au-delà de l'aspect financier des dégâts occasionnés par le passage des gens du voyage, les maires et l'agglomération sortent très éprouvés de cette cohabitation imposée.

Nos voisins suisses et allemands ne connaissent pas ce genre de situation la loi étant appliquée pour tous, y compris les gens du voyage.

Les services de la Préfecture ne sont plus en mesure de contenir cette situation.

Les élus locaux et grands élus ne peuvent que faire remonter leurs inquiétudes sur cette situation, qui ne peut que dégénérer.

La France est devenue un État de Droit !

Analyse eau

M. Yann ALIBERT s'interroge sur la fréquence d'analyse de l'eau potable et la diffusion des résultats.

Véolia, comme tout gestionnaire de réseau d'eau potable, remet annuellement un rapport sur la qualité de l'eau à ses clients. Les rapports d'analyse de l'eau fournis par Saint-Louis Agglomération sont publiés sur le site internet de la commune.

Piste cyclable

Mme Nathalie REIBEL a constaté que les pistes cyclables de la rue de Saint-Louis sont déjà fortement abîmées. M. Vincent SCHWEITZER lui répond que les services techniques sont déjà au courant, l'entretien est en cours.



Service d'Accueil Minimum

Mme Anne KARABABA tient à souligner le travail formidable du périscolaire qui assure le service minimum d'accueil dont la commune a obligation lors des mouvements de grèves (+ de 25 % de grévistes). L'ensemble des enfants peut, ces jours-là, être accueilli gratuitement, la commune prenant en charge les frais.



Feuillet de clôture du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du 06 mars 2023 – 19h

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-deux, le 6 mars, à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 2 mars 2023.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Procurations :

Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY

Nicolas CHRISTEN donne procuration à Gaston LATSCHA

Secrétaire de séance : Mireille JOSEPH



Liste des délibérations du conseil municipal

n° d'ordre	objet	décision du conseil municipal
2023 15	Approbation du compte-rendu de la séance du 23 janvier 2023	approuvée à l'unanimité
2023 16	Création de deux emplois permanents	approuvée à l'unanimité
2023 17	Création de deux postes de médecins généralistes	approuvée à l'unanimité
2023 18	Mise à jour du tableau des effectifs	approuvée à l'unanimité
2023 19	Transfert de l'actif du budget général vers le budget annexe du Centre de Santé Communal	approuvée à l'unanimité
2023 20	Mécénat	approuvée à l'unanimité

Procès-verbal arrêté le *prochain* CM, par :

Le secrétaire :
Mireille JOSEPH

Le maire :
Gaston LATSCHA

Procès-verbal publié le lendemain du prochain CM : le 28 mars 2023

Liste des délibérations affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine : le 8 mars 2023.

